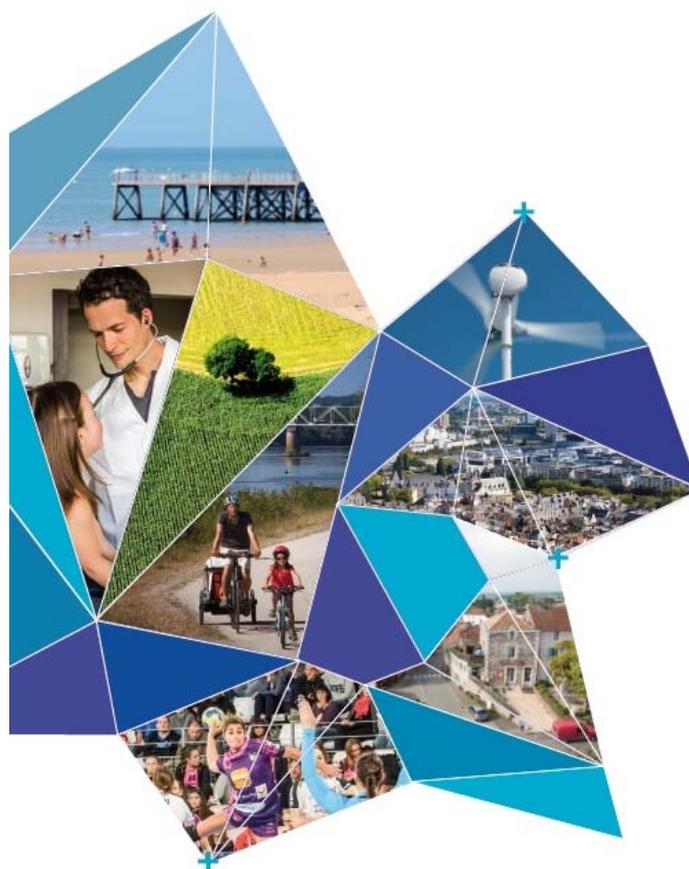


Mercredi 11 septembre 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
Avec le PETR Pays Vallée du Loir
4,382 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Exemples de projets développés par le PETR Pays Vallée du Loir** p.3
- ③ **Le territoire : PETR Pays Vallée du Loir** p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 11 septembre 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir

4,382 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec Régis Vallienne, président du PETR Pays Vallée du Loir, Béatrice Pavy-Morançais, présidente de la Communauté de communes Loir-lucé-Bercé, Guy-Michel Chauveau, président de la Communauté de communes du Pays Fléchois et, François Boussard, président de la Communauté de communes Sud Sarthe, pour une dotation globale de 4 382 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités, avec la possibilité pour celles-ci, sous réserve d'un accord unanime, de confier le chef de filât du contrat au Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont elles sont membres ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec le **PETR Pays Vallée du Loir**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **4 382 000 €**. Le périmètre du **CTR 2020 du PETR Pays Vallée du Loir** couvre les trois **Communautés de communes Loir-Lucé-Bercé, du Pays Fléchois et Sud Sarthe**.

A travers ce contrat, le PETR Pays Vallée du Loir et les Communautés de communes souhaitent engager des projets sur 3 thématiques.

- **Thématique n°1 : Développement économique et touristique**

Objectif : Assurer une continuité des politiques publiques déjà engagées en matière de connaissance et reconnaissance du territoire, fondement de toute dynamique attendue pour l'accueil de nouvelle population (attractivité du territoire), de développement économique (y compris touristique) et, de l'offre de formation des jeunes...

Projets à titre indicatif :

- Marketing territorial.
- Création d'un tiers-lieu numérique sur le territoire de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.
- Construction d'un bâtiment à vocation économique à Loirécopark à Vaas.
- Aménagement d'aires de camping-car sur le territoire de la Communauté de communes Sud Sarthe.

- **Thématique n°2 : Développement des services à la population**

Objectifs : Permettre un maintien de l'atout majeur du territoire : la qualité de son cadre de vie au travers de la requalification/revitalisation des centres-bourgs ; Offrir une dynamique territoriale liée à une offre qualitative (et en quantité suffisante) d'équipements de toutes natures (matériels et immatériels) ; Développer un sentiment d'appartenance et un sens de la responsabilité à l'égard de son environnement, pour renforcer le sentiment de citoyenneté.

Projets à titre indicatif :

- Acquisition en vue du maintien/regroupement de commerces de proximité en cœur de village, avec reprise et modernisation des pompes à essence et installation d'une borne de recharge de véhicules électriques à La Chapelle-d'Aligné.
- Achat et réaménagement d'un local dans le but de le transformer en multi-commerce (vente de produits issus des circuits courts de proximité) à Crosnières.
- Aménagement et agrandissement de la garderie scolaire à Pontvallain.
- Réaménagement de l'espace extérieur au centre aquatique Plouf à Montval-sur-Loir.
- Création d'un pôle caritatif et culturel dans une friche industrielle du XIXème siècle à Montval-sur-Loir.
- Construction d'une résidence seniors à Mansigné.
- Construction d'un nouveau terrain de football avec vestiaires à Oizé.
- Réalisation de la saison 2 de l'opération « A la poursuite du Temps caché ».
- Aménagement des abords du Loir au Lude.

- **Thématique n°3 : Transition écologique, lutte et adaptation du territoire au changement climatique**

Objectifs : Permettre un maintien de l'atout majeur du territoire : la qualité de son cadre de vie au travers de la préservation de la biodiversité ; Permettre au territoire de poursuivre sa transition écologique et énergétique ; Participer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en autorisant/facilitant leurs déplacements.

Projets à titre indicatif :

- Acquisition d'un bâtiment et travaux d'aménagement d'une médiathèque au Grand-Lucé.
- Projet de création de trois logements « séniors » en centre-bourg à Thoiré-sur-Dinan.
- Réaménagement de la mairie, avec logements pour apprentis ou stagiaires à Luché-Pringé.
- Rénovation du centre culturel à Mayet.
- Réalisation d'un quai de transfert et travaux de mise aux normes de la déchetterie de Crosnières.
- Mise en place de dispositifs anti-chutes et acquisition de trois conteneurs pour le stockage de déchets pour les déchetteries de Montval-sur-Loir, Verneil-le-Chétif et Le Lude.
- Acquisition d'un parc de véhicules utilitaires électriques et/ou de bornes électriques sur différentes communes de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.
- Création d'une plateforme multimodale (aire de covoiturage, arrêt de transport de bus) sur la commune déléguée de Ruillé-sur-Loir.
- Création d'un cheminement piéton du carrefour de la Croix Caseau (RD 305) vers le centre-bourg à Marçon.
- Création d'une liaison douce entre le bourg de Bazouges et celui de Cré pour piétons et cyclistes.
- Création d'une microcentrale hydraulique au Moulin de la Bruère à La Flèche.

Focus projet : micro-centrale hydraulique au Moulin de la Bruère à La Flèche



Le Moulin de La Bruère, situé à proximité du Zoo et de la base de loisirs de la Monnerie, sur la rive gauche de la rivière « Le Loir » est spécialisé dans la fabrication de pains de glace.

Les premiers éléments de l'édifice datent du XIV^{ème} siècle. L'installation de moulins sur le site de la Bruère remonte au XI^{ème} siècle. Jusqu'à trois roues ont tourné grâce au Loir : deux sur les îles situées dans les cours d'eau et une sur la rive. D'abord utilisés pour produire de la farine de blé ou de seigle, les moulins

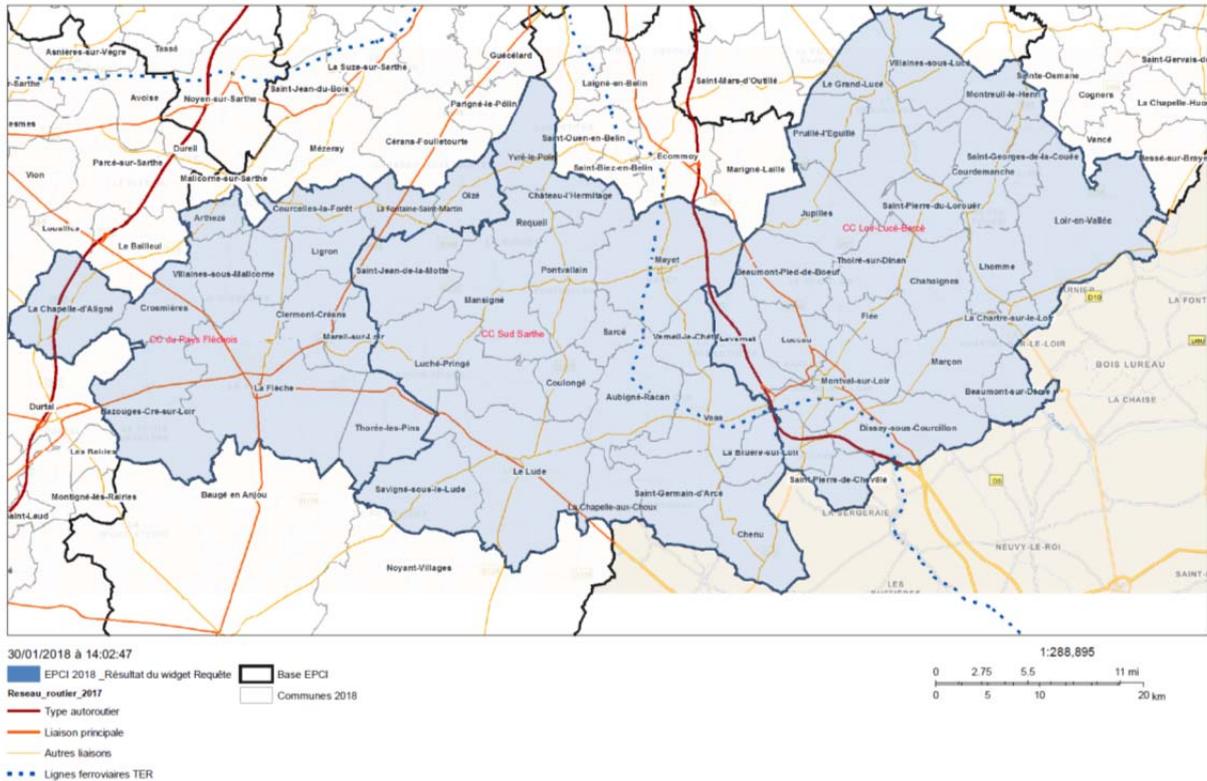
ont servi à battre le chanvre et le trèfle, à scier du bois, à presser de l'huile...

En 1832, un bâtiment se transforma en papeterie. Mais, au début du XX^{ème} siècle, les moulins tombent en ruine. Seul subsiste celui actuel. Le meunier développe, au Moulin de la Bruère, la production de glace et d'électricité nécessaire à l'éclairage et à son chauffage. Les activités cessent en 1992.

La Ville de La Flèche a acquis le bâtiment en 1994 et confié sa gestion et son entretien à l'association des Amis du Moulin de la Bruère en 1995. Des travaux de rénovation sont réalisés dans l'objectif d'aménager un écomusée. En 2018, après 23 ans d'utilisation, la roue en bois est hors d'usage. La Ville de La Flèche décide alors de créer une micro-centrale hydraulique, en remplaçant l'ancienne roue en bois par une roue métallique d'une puissance électrique envisagée de 11 KW. Des travaux hydrauliques et de raccordements électriques seront également effectués.

Le montant du projet est estimé à 166 656 €. Une contribution de la Région est attendue à hauteur de 125 000 € dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020.

Le PETR Pays Vallée du Loir



5

Situé au sud du département de la Sarthe, le PETR Pays Vallée du Loir est identifié comme un espace rural et périurbain à l'interface de quatre aires urbaines : Le Mans, Angers, Tours et, dans une moindre envergure, Sablé-sur-Sarthe. Le territoire a été recomposé au 1^{er} janvier 2017 en application du schéma départemental de coopération intercommunale puis, au 1^{er} janvier 2018, suite aux mouvements de trois communes.

Au 1^{er} janvier 2019, il comprend 57 communes dont 4 communes nouvelles, recensant 75 288 habitants (population municipale 2016), regroupées au sein de trois communautés de communes :

- **Loir-Lucé-Bercé ;**
- **Sud Sarthe ;**
- **Pays Fléchois.**

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres.

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures étaient engagées et d'ores. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 624 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 25 628 288 € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. **Sur les 354 communes sarthoises, 343 comptent moins de 5 000 habitants (population municipale 2019), ce qui représente une population totale de 348 897 habitants.**

Sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir, l'engagement de la Région s'élève à 578 277 € pour 26 projets.

Fonds Ecole :

- Requeil : réhabilitation et extension de l'accueil périscolaire – 28 939 €.
- Mansigné : équipement informatique de l'école du Lac – 5 000 €.
- La Chapelle-d'Aligné : rénovation de l'école – 1 367 €.
- Le Lude : aménagement des abords de l'école primaire Georges Brassens – 28 090 €.
- Oizé : construction d'un nouveau restaurant scolaire – 48 900 €.

- Luceau : équipement numérique de l'école primaire « Les Lucioles » – 2 775 €.
- Verneil-le-Chétif : réhabilitation de la cantine scolaire – 2 168 €.
- La Fontaine-Saint-Martin : construction d'un terrain de jeux multisport – 15 761 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- Bazouges-Cré-Sur-Loir : rénovation de la Mairie de la commune déléguée de Bazouges-sur-le-Loir – 10 600 €.
- Sarcé : travaux de renforcement de la voirie – 10 000 €.
- Loir-en-Vallée : réaménagement de la Rue de l'Abbé Dujarié, création d'une liaison piétonne sur la commune déléguée de Ruillé-sur-Loir – 34 298 €.
- Verneil-le-Chétif : création d'un nouvel atelier communal avec toiture en panneaux photovoltaïques – 41 100 €.
- Le Grand-Lucé : réhabilitation de vestiaires et extension du Gymnase Albert Cottin – 38 850 €.
- Aubigné-Racan : aménagement sécuritaire - 10 102 €.
- La Chapelle d'Aligné : valorisation du centre bourg – 8 000 €.
- Beaumont-Pied-de-Bœuf : aménagement de sécurité dans le bourg – 15 149 €.
- Dissay-sous-Courcillon : travaux de mise en accessibilité – 7 127 €.
- Le Lude : création d'espace urbain et réaménagement des services techniques – 50 000 €.
- Le Lude : modernisation et agrandissement des locaux multi-commerces sur la commune déléguée de Dissé-sous-le-Lude – 2 012 €.
- Bazouges-cré-sur-Loir : rénovation de l'épicerie et création d'un espace bar sur la commune déléguée de Cré-sur-Loir – 9 038 €.
- La Chapelle aux Choux : aménagement de l'ancienne école en espace socioculturel – 50 000 €.
- Villaines-sous-Malicorne : réhabilitation et extension de la salle polyvalente – 39 030 €.
- Saint-Pierre-de-Chevillé : création d'un local de rangement pour la salle des fêtes – 8 000 €.
- Coulongé : aménagement du Bourg – 50 000 €.
- Montval-sur-Loir : sécurisation du carrefour de la route des Fontaines et de la rue des caves sur la commune déléguée de Montabon – 43 745 €.
- Lhomme : rénovation des équipements communaux – 18 226 €.